

Pour vous aider à remplir la fiche de poste, vous pouvez vous référer à **la page d'information de l'Intra**.

FICHE DE POSTE

Domaine	Médico-social			
Famille	Santé			
Métier	Infirmier			
Intitulé du poste	Infirmier			
Cadre statutaire	Filière <i>2 filières possibles, si missions le permettent</i>	Catégorie	Cadre d'emploi	Niveau de classification du poste <i>(si besoin)</i>
	Médico social	A	Infirmier territoriaux en soins généraux	P1
Date de mise à jour de la fiche de poste				
N° du poste				

Direction générale	Direction Solidarité Santé		
Direction	Direction des personnes âgées (DPag)	Missions	<p>La Direction des personnes âgées regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un service autonomie à domicile, comprenant une activité d'accompagnement (ancien SAAD) et un pôle soins (ancien SSIAD) • Un pôle établissements regroupant 6 EHPAD et 1 résidence autonomie qui offrent une capacité totale d'accueil de 515 places ; • La Maison des aînés et des aidants (MDAA), lieu ressource qui abrite le CLIC de Rennes. • Les services centraux de la Direction regroupant : <ul style="list-style-type: none"> - une unité ressources humaines en charge de l'ensemble des questions relatives à la gestion du personnel et de la communication interne ; <p>une mission « Ville et Métropole amies des aînés » qui vise à promouvoir la prise en compte de l'âge et du vieillissement de façon transversale dans l'ensemble des politiques publiques municipales et métropolitaines ;</p>
	Effectif	Environ 560 agents	

Service	Pôle « établissements »	Missions	Gestion des 6 EHPAD et de la résidence autonomie
		Effectif	300 agents
Agent : nom, prénom et matricule <i>pour les recrutements seulement</i>			

Situation hiérarchique	Fonction de son responsable hiérarchique direct (n+1)
	L'infirmier(e) est placé(e) sous la responsabilité administrative et hiérarchique du responsable d'établissement et sous la responsabilité technique de l'infirmier(ère) cadre de santé
	Nombre d'agents sous sa responsabilité
	En cas d'absence de l'IDE cadre de santé : l'équipe soins (aide soignant/agent d'hébergement jour/nuit titulaire ou remplaçant)
	Nombre d'agents encadrés directement par lui (n-1)

Relations fonctionnelles internes et externes de l'agent	Au sein de l'EHPAD
	- Les infirmiers (particulièrement pour les échanges d'information sur les résidents et les règles d'hygiène, le suivi nutrition individualisé)
	- Les aides-soignants, les agents de restauration, les accompagnateurs de personnes âgées dépendantes psychiques
	- L'équipe administrative
	- Le coordinateur de la vie sociale
	- L'agent de maintenance
	- La lingère
	- Le cuisinier rattaché au service restauration DAP particulièrement sur les règles HACCP et le service à table
	- Le médecin coordonnateur, l'ergothérapeute, l'infirmier cadre, le psychologue, la diététicienne
	Au sein de la Ville, du CCAS et de Rennes Métropole
-les infirmiers et les infirmiers cadres de santé des EHPAD du CCAS	
-les médecins coordonnateurs	
Avec les élus	
En externe	
-les intervenants extérieurs : médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, laboratoires	
-les établissements de soins et autres partenaires de santé	
-les familles et les représentants légaux des résidents, le cas échéant	
-les bénévoles	

Attributions du poste <i>(finalité générale du poste)</i>	Environnement du poste :
	Tous les agents travaillant en EHPAD participent au projet d'établissement qui comprend un projet de soins et un projet de vie. Les agents participent à l'élaboration du projet personnalisé des résidents dans le respect des besoins et des attentes des personnes hébergées, de leur intimité, de leur intégrité et de leur dignité. Leurs missions s'exercent dans une recherche constante de la qualité et dans le respect de la charte des droits et des libertés

	<p>de la personne accueillie ainsi que de la charte de la vie sociale des établissements du CCAS.</p> <p><u>Les attentes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise de connaissance de ces projets et chartes • Un sens aigu des relations humaines avec les personnes âgées : respect de la personne et prise en compte de ses besoins, de son rythme, du PSI (Plan de Soins Individualisé). • Le travail d'équipe et l'entraide • Le respect des consignes et des protocoles • La participation aux temps de transmissions orales et aux réunions de travail organisées dans l'établissement • La participation aux formations déterminées par le service • La participation ponctuelle à des animations
--	---

Environnement du poste	
Horaires	L'amplitude de travail est de 7h30 à 21h10 Selon l'établissement : 1 samedi sur 2 et 1 dimanche sur 4 ou 1 week-end sur 4
Temps de travail	7h15/j en semaine Selon l'établissement : 7h15 le samedi et 9h30 le dimanche ou 8h20 le week-end
Lieu de travail	Dans l'un des 6 EHPAD du CCAS
Éléments de rémunération liés au poste (NBI ...)	NBI ZUS en fonction de la situation géographique de l'établissement
Conditions particulières d'exercice des missions ex. poste itinérant, astreintes...	
Moyens matériels spécifiques	Logiciel Netsoins
Dotation vestimentaire	Oui

Validation du chef de service	Nom : E.Bertrand Date : Avril 2023
Validation du chargé RH	Nom : Régine GERARD Date : Avril 2023